

PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DQ10

Réponses aux questions soulevées dans le document DQ10 transmis par le BAPE

Plan de gestion des matières résiduelles

Concernant les tableaux 14.1 à 14.3 de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine et à la suite de votre courriel du 14 février (DB20) :

Question 1 :

Pourriez-vous spécifier comment est réalisé le bilan résidentiel et commercial par rapport au bilan global des matières générées ? (réponse dans le document DQ10.1) ?

Réponse : déjà transmise

Question 2 :

Pouvez-vous expliquer les différences entre les trois tableaux et le bilan de masse au niveau du tonnage des métaux ? (réponse partielle dans le document DQ10.1) ?

Réponse :

La méthode de prise de données des deux documents n'a pas tout à fait été la même. Pour les tableaux du Plan de gestion des matières résiduelles (les trois tableaux), le tonnage a été prélevé sur les rapports d'entrées à la balance (voitures hors d'usage, apports de ferblantiers, apports d'autres commerçants, etc.) tandis que le bilan de masse tient compte des conteneurs du site des apports volontaires, où peuvent être déposés des métaux, qui sont ensuite pesés et envoyés au recyclage ou à l'entreposage. Le bilan de masse est donc plus élevé que le premier.



Question 3 :

Pouvez-vous spécifier quelles sont les matières résiduelles qui peuvent être recyclées en d'autres points de collecte que le centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) et, conséquemment, qui ne seraient pas compilées dans le bilan de masse du CGMR ? (réponse partielle dans le document DQ10.1).

Réponse :

Aux Îles, comme ailleurs, certaines matières ne transigent pas vers le centre de tri. Il en est ainsi des matériaux de construction et de démolition qui sont donnés ou encore récupérés sur les chantiers, des électroménagers qui sont réparés et revendus, des métaux, des voitures hors d'usage qui sont traitées par des ferrailleurs ou autres, des huiles usées qui passent par le programme de la SOGHUE, des cannettes et autres récipients consignés rapportés dans les commerces, des pots de verre qui sont réutilisés dans les foyers, des pneus qui retournent aux vendeurs, des vêtements qui sont échangés, donnés ou encore remis au « comptoir familial » (une friperie), des articles qui sont brûlés à la maison (dehors ou dans un poêle à bois), des restes de nourriture qui sont donnés aux animaux, du bois qui est récupéré pour le chauffage ou l'artisanat, du carton qui est réutilisé dans les commerces ou résidences et qui peut être envoyé à l'extérieur des Îles. Comme vous le constaterez, la plupart des matières transigent par le centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) des Îles-de-la-Madeleine, une exception au Québec (où le secteur privé récupère et recycle de plus en plus), mais une certaine quantité de matière résiduelle n'est pas quantifiée dans les bilans de masse du CGMR des Îles.

Enquête sur le contenu du bac noir

Question 4 :

Concernant l'enquête réalisée à l'automne 2005 par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine sur le contenu du bac noir (en référence au DT1, p. 94, ligne 3880), pouvez-vous fournir plus d'information sur le type d'enquête, ses objectifs, ses résultats et sur le nombre et la provenance des répondants ?

Réponse :

L'enquête a été menée dans un village des Îles auprès de 35 contenants de 360 litres de matières « incinérables », c'est-à-dire les matières qui ne sont ni recyclées, ni compostées, ni récupérables. Voici un tableau des résultats :

Poids total: 490 kg

(donc une moyenne de 14 kilogrammes par 2 semaines par résidence)

Matières triées

Verre: 23 kg ou 5%

Plastique recyclable: 20 kg ou 4%

Compost: 61 kg ou 13%

Tetrapak: 2 kg ou 0,5%

Carton et papier: 69 kg ou 14%

Métal (conserves et aluminium): 48 kg ou 9.5%

TOTAL PERDU: 223 kg ou 46%

Ce total représente la quantité de matière encore présente dans le bac « incinérable » et qui pourrait potentiellement être valorisé, si les efforts étaient maximums et le tri parfait.



Gestion des matières résiduelles

Lors de la refonte municipale en 2002, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'est vu octroyer certaines compétences particulières dont celles relatives à la gestion des matières résiduelles. Depuis janvier 2006, Grosse-Île est redevenue une entité municipale et un conseil d'agglomération a été créé pour assumer des responsabilités à caractère régional.

Question 5 :

Est-ce que la gestion des matières résiduelles demeure toujours sous la responsabilité de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine où est-elle devenue une responsabilité du conseil d'agglomération ?

Réponse :

La responsabilité de la collecte et du traitement des matières résiduelles relève de l'agglomération et est inscrite au décret gouvernemental constituant la municipalité de Grosse-Île et l'agglomération des Îles.

Question 6 :

Si cette responsabilité relève toujours de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, existe-t-il une entente intermunicipale entre votre municipalité et celle de Grosse-Île relativement à la collecte et au traitement des matières résiduelles générées sur le territoire de cette dernière ?

Réponse :

Non, car la responsabilité avait été transférée, par toutes les anciennes municipalités, à l'ex MRC des Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, le décret gouvernemental créant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine stipule que la collecte et le traitement des matières résiduelles relèvent de l'agglomération et non des municipalités locales.



Demande de document

Question 7 :

Pourriez-vous fournir à la commission quatre copies et la version électronique (dans la mesure du possible) des extraits du Projet de schéma d'aménagement révisé concernant les affectations du secteur de la Dune-du-Sud.

Réponse :

Les informations peuvent être retrouvées dans les documents déjà déposés. Plus spécifiquement, dans le projet de nouveau Schéma d'aménagement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, déposé par M. Serge Bourgeois, aménagiste.

Document préparé par Jean A. Hubert, ing.
Directeur adjoint à l'hygiène du milieu
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Le 15 mars 2006